Le SNES-FSU à vos côtés

Mutation, carrière, salaires, catégories, stagiaires…

Pour toutes ces questions, contactez la section académique (S3) :

Mutation, carrière, salaire… :
s3ver@snes.edu - 01 41 24 80 56
Stagiaires, concours… : edm@versailles.snes.edu
Collège, DNB… : colleges@versailles.snes.edu
Lycée, bac… : lycee@versailles.snes.edu

Contractuels : nontit@versailles.snes.edu
CPE : cpe@versailles.snes.edu
PsyÉN : psyen@versailles.snes.edu
AED : aed@versailles.snes.edu
AESH : aesh@versailles.snes.edu

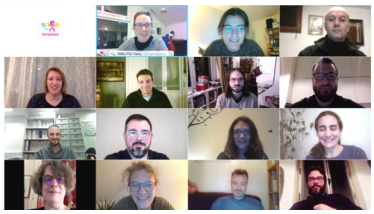

Vie de l'établissement, problèmes locaux, CA, HMIS…

Pour toutes ces questions, contactez votre section départementale (S2) (voir ci-dessous).

La section départementale du SNES-FSU des Yvelines

Local du SNES-FSU 78 :
24 rue Jean Jaurès
78190 Trappes

Nous assurons des permanences régulières le jeudi de 10h à 17h, sauf durant les vacances scolaires.

Avant de vous déplacer, pensez à téléphoner ou envoyer un mail pour vous assurer de notre présence.

Téléphone : **01 30 51 79 57**

Les autres jours, appelez le **07 56 85 58 96** (portable) ou écrivez à snes78@versailles.snes.edu

Delphine Romagny
Professeure d'anglais au lycée Léonard de Vinci (Saint-Germain-en-Laye)
Co-secrétaire du SNES-FSU Yvelines

Etienne Brochard
Professeur de mathématiques au collège René Descartes (Fontenay-le-Fleury)
Co-secrétaire du SNES-FSU Yvelines

Fabien Le Duigou
Professeur de sciences économiques et sociales au lycée Louis Bascan (Rambouillet)
Co-secrétaire du SNES-FSU Yvelines

Co-trésorières du SNES-FSU des Yvelines :
- Isabelle Tourtier, professeure de physique-chimie au lycée Hoche (Versailles)
- Céline Pereira Dos Santos, professeure de mathématiques au collège Les Molières (Les Essarts-le-Roi).

Élections professionnelles 2022

Pour la défense du Service public, des personnels et de nos métiers, du 1er au 8 décembre je vote FSU !

Connaître ses droits, s'informer, se défe

La section académique (S3)

Nos sites internet

➜ **Le site académique : versailles.snes.edu**
Vous y trouverez les informations des départements mais aussi toute l'information du SNES-FSU Versailles : action, carrière, mutations, catégories…

➜ **Le site national : snes.edu**
Vous y trouverez l'actualité nationale, des dossiers de fond, des informations sur le métier…

➜ **L'espace adhérent : adherent.snes.edu**
Vous y trouverez toutes les informations vous concernant (coordonnées, attestation fiscale…) mais aussi le module d'inscription aux stages syndicaux. N'hésitez pas à vous y connecter régulièrement pour actualiser votre situation (coordonnées, nouvelle affectation…) et vous inscrire aux stages syndicaux.

La permanence de la section académique : mails et téléphone

Pour savoir quel est le meilleur interlocuteur pour obtenir la réponse la plus rapide et la plus complète possible, en fonction de vos questions, voir p.1.

01 41 24 80 56 (du lundi au vendredi de 10h à 12h30 et de 14h à 17h).
s3ver@snes.edu

Les réseaux sociaux

Le SNES-FSU Versailles est présent au quotidien sur Twitter et Facebook. Pour ne manquer aucune information, suivez-nous !
: @SNESVersailles : @SNESVersailles

Nos publications

Le SNES-FSU réalise de nombreuses publications pour vous informer tout au long de l'année. Vous les retrouvez sur notre site versailles.snes.edu dans la rubrique « Publications ». N'hésitez pas à vous y référer !

Nos stages académiques, réunions et collectifs

Pour s'informer, se former, débattre et agir, venez participer aux stages, collectifs et réunions organisés par le SNES-FSU Versailles. Réunions spécifiques pour les stagiaires, CPE, TZR, contractuels… stages sur des sujets variés comme l'Éducation prioritaire, les salaires, les mutations, le numérique… le programme est riche et varié. Toutes les informations sur notre site versailles.snes.edu dans la rubrique « Stages et réunions ».

Les instances académiques

En instances académiques (CSA, FSSSCT, CAPA, audiences…), vos représentant·es SNES-FSU luttent au quotidien pour les moyens, les conditions de travail et d'exercice, les droits des personnels…

Au quotidien, les militant·es du SNES-FSU Versailles sont présent·es à vos côtés !

endre, agir avec le SNES-FSU Versailles

La section départementale (S2)

Plusieurs militant·es animent la vie syndicale à l'échelle départementale : heures d'information syndicale dans les établissements, soutien et relais des luttes locales (moyens supplémentaires, dysfonctionnements d'établissements…) auprès de la Direction académique des Yvelines.

Ils et elles siègent aussi dans les instances départementales de l'Éducation nationale (CTSD, CDEN, CHSCT…). La connaissance très fine du terrain, grâce au réseau dense de sections d'établissement, leur permet de porter avec force la parole des personnels et d'obtenir régulièrement des avancées pour les établissements.

La section départementale est à vos côtés pour toutes les questions qui concernent votre établissement : questions réglementaires, DHG et suppressions de postes, relations avec le chef d'établissement…

Nous pouvons, à votre demande :

➜ Venir animer une heure d'information syndicale dans votre établissement, vous conseiller en cas de difficultés avec votre hiérarchie…

➜ Vous aider dans vos démarches pour demander une audience auprès de la DSDEN et vous y accompagner si vous le souhaitez.

Pour suivre l'actualité du département :

Rendez-vous sur notre site versailles.snes.edu rubrique « SNES 78 ».

Pour nous contacter :

Par mail : snes78@versailles.snes.edu ou, en cas d'urgence, par téléphone : **07 56 85 58 96**

Les stages départementaux organisés par le SNES-FSU 78

Les stages syndicaux sont un droit pour toutes et tous : chaque personnel, syndiqué·e ou non, dispose d'un droit à 12 jours par an pour des congés de formation syndicale avec traitement intégral.

Pour s'informer, se défendre : venez nombreux·ses ! Pour vous inscrire à nos stages, rendez-vous sur notre site versailles.snes.edu / rubrique « stages et réunions ».

⚠ Vous devez aussi déposer une demande d'autorisation d'absence auprès de votre chef d'établissement, un mois au plus tard avant la date du stage.

Exemples de stages départementaux :

➜ Agir efficacement en Conseil d'Administration : préparation de rentrée, budget...

➜ Droits des personnels, rémunération, carrière.

➜ Le Nouveau Management Public.

➜ Quel avenir pour l'Éducation prioritaire ?

➜ Créer et animer une section syndicale d'établissement.

Animer une heure d'information syndicale

Participer à une heure mensuelle d'information syndicale (HMIS) est un droit de tout personnel, titulaire ou non, enseignant·e, administratif·ve, TOS… La demande de cette HMIS doit être déposée au chef d'établissement par un·e représentant·e syndical·e ou, en l'absence de représentant·e identifié·e, par un·e syndiqué·e de l'établissement.

Si vous avez besoin de documents, de conseils ou bien si vous souhaitez que cette heure soit animée par un·e militant·e du SNES-FSU 78, n'hésitez pas à nous contacter.

La section locale de l'établissement (S1)

Constituée de l'ensemble des syndiqué·es SNES-FSU de l'établissement, la section locale permet d'informer les collègues, d'organiser des réponses et des actions collectives. Nul besoin d'être un·e militant·e chevronné·e, la section d'établissement n'est pas isolée, elle est un maillon de l'organisation du SNES-FSU et sera toujours épaulée par les militant·es de la section départementale.

Se syndiquer au SNES-FSU - Renforcer notre outil de défense collective et individuelle

Se syndiquer ? Au SNES-FSU ? À l'heure de l'individualisme triomphant, de l'information instantanée et abondante, ou encore d'une parole politique qui discrédite toute forme d'organisation collective au profit d'une soi-disant modernité, la question pourrait se poser pour certain·es. **Et pourtant, dans un contexte où les remises en cause se multiplient (réformes rétrogrades du système éducatif, gel du point d'indice, renvoi au local, destruction du paritarisme…), il est indispensable de renforcer l'outil syndical**. En effet, ce dernier est synonyme de solidarité, mais aussi de construction des luttes collectives, incontournables pour défendre nos droits et porter la voix de la Profession.

Se syndiquer, ça coûte cher !

Faux ! Les cotisations des syndiqué·es sont la seule ressource financière du SNES-FSU. Elles assurent son fonctionnement au quotidien (locaux, publications, sites internet, mails, téléphonie…). **La cotisation est déductible des impôts à hauteur de 66 %.** Une cotisation de 150 € ne coûte donc finalement « que » 50 €.

Je ne me syndique pas car je ne suis pas d'accord avec tout ce que porte le SNES-FSU !

Adhérer ne signifie pas être d'accord avec tout ce que dit et écrit le SNES-FSU. Toustes les militant·es ne partagent pas nécessairement toutes les orientations du SNES-FSU. **Mais l'essence même du syndicalisme est d'unir celles et ceux qui ont des intérêts et des idées en commun**. Le SNES-FSU est une organisation **démocratique** qui laisse une large place aux débats internes : c'est dans cette logique, qu'au SNES, comme à la FSU, le pluralisme existe à travers une place singulière accordée aux courants de pensée.

Les syndicalistes ne connaissent pas la vraie vie, ils sont déconnectés de la réalité !

Faux ! Toustes les militant·es du SNES-FSU sont des personnels en exercice. Aucun·e n'est déchargé·e totalement. **Les militant·es du SNES-FSU sont donc d'abord vos collègues**, qui connaissent le même quotidien que vous, dans les classes et les établissements. Toutes les organisations syndicales ne font pas ce choix, mais pour le SNES-FSU, **pour mieux vous défendre, il est indispensable de ne pas se couper du terrain.**

L'action collective ne sert à rien !

Faux ! Il est vrai que les mobilisations de ces dernières années peuvent laisser un sentiment d'impuissance quant à l'efficacité de l'action collective. Le contexte économique, social et politique impose de mener une réflexion sur les conditions de réussite de l'action collective. Pour faire avancer cette réflexion et consolider les actions à venir, **il est plus facile d'être partie prenante de l'organisation afin de faire avancer les choses**. Par ailleurs, de nombreuses actions locales, impulsées par le SNES-FSU, connaissent un certain succès en rassemblant les personnels.

Je ne me syndique pas car je n'en ai pas besoin immédiatement.

Se syndiquer au SNES-FSU est, certes, un acte de défense individuelle, **mais c'est aussi un moyen de renforcer le SNES-FSU comme outil de défense collective.** Se syndiquer c'est aussi se donner les moyens, collectivement, de peser dans les débats publics, d'assurer l'aide et le conseil indispensables à d'autres collègues. **Se syndiquer au SNES-FSU, c'est donc appliquer une forme de solidarité professionnelle.**

Le SNES-FSU est toujours contre tout !

Faux ! Le SNES-FSU s'est prononcé contre les dernières réformes du collège, du lycée et du bac parce que ces projets, comme d'autres, représentent une régression, que ce soit en terme de conditions de travail pour les personnels ou d'ambition pour nos élèves. **Mais, loin de la caricature, le SNES-FSU porte aussi un projet éducatif ambitieux qui doit permettre la démocratisation de notre système éducatif, tout en assurant une reconnaissance des personnels.** Baisse des effectifs dans les classes, revalorisation salariale, **nos propositions sont nombreuses !**

Se syndiquer, c'est déjà agir !

SE SYNDIQUER AU SNES-FSU,
C'EST AGIR POUR NOS MÉTIERS !

N'hésitez plus, rejoignez le SNES-FSU
en adhérant dès maintenant en ligne !

snes U. F.S.U. Versailles

Section académique du SNES-FSU Versailles
3 rue Guy de Gouyon du Verger, 94112 Arcueil cedex - RER B Arcueil Cachan
01 41 24 80 56 - s3ver@snes.edu - versailles.snes.edu - @SNESVersailles
Permanences du lundi au vendredi : 10h-12h30 et 14h-17h

Imprimé par L.Imprime, 20-22 rue des frères Lumière, 93330 Neuilly sur Marne